CONSEIL DES ARTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NEW BRUNSWICK
ARTS BOARD

RAPPORT ANNUEL

1990-1991

Juin 1991

New Nouveau
Brunswick

RAPPORT ANNUEL
1990-1991

CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NEW BRUNSWICK ARTS BOARD

C. P. 12345
Fredericton, N.-B.
E3B 5C3
Tél: (506) 453-2555
Télécopieur: (506) 453-2416

Juin 1991

Conseil des arts du Nouveau-Brunswick -
New Brunswick Arts Board

Honorable Roland Beaulieu
Ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, nous avons l'honneur de vous remettre, au nom des membres du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, le premier Rapport annuel du Conseil correspondant à la période du 1er février 1990 au 31 mars 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Les co-présidents,

René Cormier et Ilkay Silk

Cher-e-s artistes, artisan-e-s et ami-e-s des arts,

C'est avec fierté que nous vous présentons le premier Rapport annuel du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick correspondant à la période du 1er février 1990 au 31 mars 1991.

Nous espérons sincèrement que vous en apprécierez la lecture et vous invitons à nous faire part de vos commentaires.

Les co-présidents,

René Cormier et Ilkay Silk

TABLE DES MATIÈRES

1. MESSAGES DES CO-PRÉSIDENTS

1.1 Message de René Cormier 1
1.2 Message de Ilkay Silk 5

2. LE CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK (CANB)

2.1 Rappel historique 7
2.2 Mandat du CANB 8
2.3 Composition du CANB 10
2.4 Organigramme (1990-1991) 12
2.5 Membres du CANB (1990-1991) 13
2.6 Comités du CANB (1990-1991) 14

3. ACTIVITÉS 1990-1991

3.1 Activités menées par le CANB en rapport avec la mise sur pied du CANB et l'organisation de son fonctionnement 17

3.1.1 Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick 17
3.1.2 Règlements administratifs 18
3.1.3 Processus de consultation entre le CANB et le Ministre 18
3.1.4 Mises en candidature 1991 au sein du CANB 18
3.1.5 Budget de fonctionnement 1990-1991 ... 19
3.1.6 Sélection de l'agent-e de programme pour le CANB 19
3.1.7 Logo 19

3.2 Activités menées par le CANB en rapport avec l'exécution de son mandat 20

3.2.1 Participation au processus de révision des programmes 20
3.2.2 Système de jury 22
3.2.3 Répartition du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts (loterie) 24
3.2.4 Concours d'octroi de subventions évalués par jury 26

3.3 Dossiers menés par le CANB 29

3.3.1 Développement culturel communautaire . 29
3.3.2 Art dans les édifices publics 30

.../2

3.3.3 Identification de sources de financement additionnelles pour le secteur des arts 31
3.3.4 Cinéma et vidéo 32
3.3.5 Entente de coopération Canada/Nouveau-Brunswick sur le développement du secteur culturel .. 32
3.3.6 Taxe fédérale sur les produits et services (T.P.S.) 33

3.4 Groupes et personnes reçus 33

3.5 Participation à des conférences et autres événements 34

1. MESSAGES DES CO-PRÉSIDENTS

1.1 Message de René Cormier

C'est avec une très grande fierté que le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick dépose son premier Rapport annuel qui correspond à quatorze mois de travail de la part de ses membres.

Ce Rapport annuel 1990-1991 est le premier d'une série qui, nous l'espérons, sera longue et fructueuse. Il a été préparé afin d'être présenté au ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, l'honorable Roland Beaulieu, puis, distribué au sein de la communauté artistique, du public et de toute personne, groupe ou organisme intéressé à l'avancement des arts au Nouveau-Brunswick.

En plus de décrire les activités menées par le CANB au cours de sa première année d'existence, ce rapport explique brièvement l'historique, la structure et le fonctionnement du Conseil.

Il est le résultat de quatorze mois intensifs, s'échelonnant du 1er février 1990 au 31 mars 1991, au cours desquels des artistes de disciplines, de régions et de langues différentes ont dû, d'une part, se familiariser avec le fonctionnement interne du Conseil et, d'autre part, attaquer les nombreux dossiers qui leur semblaient prioritaires.

Le défi était de taille considérant le fait que la majorité d'entre nous n'avait jamais siégée sur un conseil de ce genre auparavant et qu'en plus, notre connaissance de l'appareil gouvernemental était assez réduite.

Un travail énorme a malgré tout été accompli et même si certains dossiers sont toujours à l'étude, plusieurs autres sont à toute fin pratique réglés.

Par exemple:

> la participation du Conseil au processus de révision des programmes pour les artistes et artisan-e-s professionnel-le-s en menant une consultation auprès des artistes;
>
> la mise en place d'un système de jury répondant au principe d'évaluation par les pairs; et
>
> la proposition de répartition des argents du fonds en fiducie destinés aux différents programmes évalués par jury,

ne constituent que quelques-uns des dossiers que le Conseil a mené à terme au cours de l'année.

Pour la première fois dans l'histoire de la province, et ceci grâce au Comité du CANB sur le développement culturel communautaire, nous avons permis aux communautés acadienne, anglophone et autochtone de s'asseoir autour d'une même table pour définir leurs besoins concernant le développement culturel communautaire. Le CANB prévoit d'ailleurs présenter au gouvernement au cours de la prochaine année une proposition concrète en matière de développement culturel communautaire.

La situation de l'industrie cinématographique et de l'industrie de l'enregistrement sonore a fait l'objet de maintes discussions. Ayant réalisé à quel point ces secteurs d'activités sont sous-financés, ils demeureront sûrement des préoccupations importantes durant la prochaine année.

Finalement, un des dossiers qui nous a particulièrement tenu à coeur cette année, a été celui du développement d'un programme pour l'art dans les édifices publics, qualifié également de dossier du pourcentage pour les arts.

Une somme de travail énorme a été investie dans ce dossier et de nombreuses démarches ont été effectuées auprès des ministères concernés.

Ce dernier dossier en particulier, nous a permis de réaliser à quel point l'appareil gouvernemental est complexe et comment il va être essentiel dans un avenir très rapproché de clarifier notre mandat et nos modes de communication face au ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine et face au gouvernement en général. Il est important que le Conseil puisse jouer son rôle de conseiller le plus efficacement possible.

À ce titre, nous souhaitons ardemment dans la prochaine année prendre part au processus de révision des programmes s'adressant aux organismes artistiques et culturels de la province. Ceci nous semble primordial si nous voulons, encore une fois, bien jouer notre rôle de conseiller artistique auprès du gouvernement.

Nous voulons également amorcer une réflexion avec le milieu de l'éducation afin de préciser le rôle que pourraient jouer les artistes professionnel-le-s de cette province dans notre système d'éducation.

Nous croyons sincèrement que le Conseil pourrait jouer un rôle beaucoup plus important dans toutes les questions qui touchent le développement des arts et de la culture dans notre société.

Pour ce faire, il devra donc se faire mieux connaître de tous les milieux. Le Conseil devra accentuer sa visibilité auprès des artistes professionnel-le-s de la province. Des liens de communication plus directs devront être établis afin de pouvoir répondre aux besoins des artistes plus facilement.

Le plus grand défi du Conseil en 1991-1992 sera certainement de proposer au gouvernement des moyens concrets pour pallier au sous-financement des arts dans notre province. Malgré les argents apportés par la loterie, il est clair que le monde des arts et de la culture reste un parent pauvre au Nouveau-Brunswick. Un des moyens pour remédier à cet état de fait sera sûrement la mise sur pied d'une fondation permettant à des investisseurs privés de contribuer au développement de la vie artistique et culturelle de la province. Nous en ferons donc une priorité pour la prochaine année.

Comme vous pouvez le constater, il reste beaucoup de pain sur la planche et les défis à relever sont encore grands mais le chemin parcouru est énorme et la somme de travail effectué durant cette première année a été considérable.

Ceci s'est fait sans l'ombre d'un doute grâce à la très grande générosité des membres du Conseil et grâce à la collaboration qui a pu s'établir entre le Conseil et le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine. Je veux d'ailleurs profiter de ce rapport pour remercier tous les membres du Conseil et particulièrement ceux et celles qui terminent leur mandat en juin. Personnellement, j'ai été impressionné tout au cours de cette année par la très grande ouverture d'esprit dont tous les membres ont fait preuve. Je tiens également à remercier monsieur André Lanteigne, sous-ministre adjoint de la Division de la Culture et membre d'office sans droit de vote du Conseil, qui nous a permis de mieux comprendre l'appareil gouvernemental et qui a été un lien précieux entre le Conseil, le Ministre et le gouvernement. Je voudrais souligner le travail exceptionnel de notre secrétaire administrative, Sylvie Nadeau, sans qui nous n'aurions certainement pas pu accomplir autant.

Et enfin, je veux remercier ma collègue au poste de co-présidente, Ilkay Silk, qui a fait preuve de beaucoup de générosité et d'une très grande flexibilité tout au cours de l'année, ce qui nous a permis de conduire à deux ce beau bateau qu'est le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

En terminant, je veux souligner le travail qui a été fait par nos prédécesseurs, les membres du Conseil des arts intérimaire, qui ont su si bien préparer le terrain pour que le Conseil permanent puisse fonctionner efficacement.

Je vous prie d'accepter, monsieur le ministre ainsi que cher-e-s artistes, l'expression de mes sentiments les plus dévoués. Je souhaite une longue vie au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

René Cormier,
Co-président

1.2 Message de Ilkay Silk:

Je suis très heureuse d'avoir pu rédiger le présent rapport sur les activités du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour l'exercice 1990-1991.

Ce Conseil est le point culminant de la somme considérable de travail abattu par l'ancien Comité consultatif du Premier ministre sur les arts et par le Conseil des arts intérimaire.

Le CANB est unique au Canada. Il est unique pour plusieurs raisons. Il s'agit du seul conseil des arts au Canada dont les membres sont sélectionnés à partir de mises en candidature provenant du milieu artistique.

Il s'agit du seul conseil des arts composé majoritairement d'artistes professionnel-le-s.

Il s'agit également du seul conseil des arts au Canada dont l'élément fondamental de son mandat consiste non pas à gérer des programmes de subvention mais à présenter des recommandations au gouvernement en matière de développement de politiques dans le secteur des arts.

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est également unique parce qu'il constitue l'aboutissement d'un long cheminement et d'un long processus faisant maintenant partie intégrante de l'histoire artistique et culturelle de notre province.

Parce qu'il est unique, le CANB ne peut copier les modèles en vigueur ailleurs. Il se doit de proposer des solutions adaptées à sa réalité. Son unicité est un élément de fierté. Elle est également une occasion de défis et de possibilités d'innovations.

Ce fut une année bien remplie et très productive pour le Conseil. Comme toujours, ce sont les besoins qui ont dicté les tâches à accomplir et divers comités ont été créés pour répondre à ces besoins.

En consultation avec le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, de nouveaux programmes de subvention ont été mis au point pour les éléments suivants: création, voyage, perfectionnement artistique, artiste résident et prix d'excellence. Un système de jury a ensuite été formé pour accorder ces subventions qui sont financées à même la vente de billets de loterie. On a déjà octroyé des subventions pour l'élément création et tous les programmes sont maintenant pleinement en vigueur.

J'aimerais remiercier mon collèque, René Cormier, pour m'avoir soutenue et encouragée. J'aimerais également remercier les autres membres du Conseil qui ont travaillé très fort et de façon très consciencieuse.

En dernier lieu, je tiens à remercier sincèrement Sylvie Nadeau, notre secrétaire administrative, qui s'est toujours dévouée à la tâche, André Lanteigne et les autres membres du personnel de la Direction des arts, qui ont travaillé pour le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

Même s'il reste beaucoup de pain sur la planche, je suis persuadée que le Conseil atteindra les objectifs qu'il s'est fixé.

Ilkay Silk,
Co-présidente

2. LE CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

2.1 Rappel historique

Comité consultatif du Premier ministre sur les arts

La création par décret du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts a été annoncée le 12 décembre 1986 par l'ancien Premier ministre du Nouveau-Brunswick, le regretté Richard Hatfield.

Le Comité consultatif avait pour mandat:

- d'agir comme porte-parole du milieu artistique auprès du gouvernement provincial;
- d'établir au sein du milieu artistique un processus de consultation qui lui permette d'exprimer ses vues et ses préoccupations face au rôle du gouvernement en matière de développement culturel; et
- de conseiller le Premier ministre sur les lignes directrices à adopter en matière de développement culturel.

Afin de mener à bien ce mandat, le Comité a organisé un forum public sur la politique culturelle, Forum 87, qui s'est avéré un succès éclatant. Du 18 au 20 septembre 1987, plus de 350 personnes y ont pris part. Au total, 129 mémoires ont été présentés.

Après deux années d'examen approfondi des programmes existants et des résultats de cette vaste consultation, le Rapport final du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts a été présenté à l'honorable Frank McKenna le 31 janvier 1989.

Ce rapport contient un ensemble de recommandations dont une concernant l'établissement d'un conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

Nouvelle politique sur les arts

Faisant suite au Rapport final du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts, l'honorable Frank McKenna a annoncé la nouvelle politique sur les arts du gouvernement du Nouveau-Brunswick lors d'un discours prononcé devant l'Assemblée législative le 10 mai 1989.

Un des faits saillants de cette annonce concernait la formation du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick afin de conseiller le gouvernement en matière de

politique sur les arts, d'établir un système d'évaluation par les pairs et enfin, de servir de porte-parole pour la communauté artistique.

Conseil des arts intérimaire

Le Conseil des arts intérimaire a été formé en juin 1989 dans le but de préparer des statuts et de choisir les premiers membres qui formeraient le Conseil des arts permanent. Le Conseil des arts intérimaire a recommandé qu'un conseil composé de seize membres soit créé. Après consultation avec des représentants de la communauté artistique, le Conseil intérimaire a transmis au Ministre la liste des personnes dont il recommandait la nomination.

Première réunion du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

Le 21 décembre 1989, le ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, l'honorable Roland Beaulieu, et le président du Conseil des arts intérimaire, Melvin Gallant, ont annoncé les noms des membres qui devaient former le premier Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

La première réunion du Conseil des arts permanent a eu lieu exactement un an et un jour après que le Comité consultatif du Premier ministre sur les arts ait remis son Rapport final au gouvernement, soit le 1er février 1990.

2.2 Mandat du CANB

Le mandat du CANB est inscrit dans la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. Il a été défini comme suit:

" 3 Le Conseil a pour buts:

a) de faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques, ainsi que l'appréciation, la connaissance et la compréhension des arts au Nouveau-Brunswick en

(i) conseillant le gouvernement, par l'entremise du Ministre, sur la politique à l'égard des arts,

(ii) établissant et appliquant un système de jury pour l'évaluation des oeuvres, des projets et des propositions relativement aux activités artistiques par des pairs,

(iii) réunissant la communauté artistique et devenant son porte-parole, et

(iv) améliorant le rôle et la participation de la communauté dans les arts,

b) de consulter, d'aider tout organisme ou tout particulier et de collaborer avec eux par rapport aux buts indiqués à l'alinéa a), et

c) de réaliser toutes autres activités ou fonctions reliées aux arts selon ce que le Ministre peut ordonner."

Le mandat du CANB, tout comme la Loi sur le CANB dans son ensemble, a été défini à partir des recommandations du Conseil des arts intérimaire et du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.

2.3 Composition du CANB

La composition du CANB et le processus de mises en candidature qui s'y rattache ont été enchâssés dans la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick comme suit:

> "6(1) Le Conseil est composé de seize personnes, à savoir
>
> > a) douze personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du Ministre, qui doivent chacune d'elles être candidate
> >
> > > (i) choisie conformément aux règlements administratifs, par un des regroupements d'artistes ou un des organismes représentant des regroupements d'artistes lesquels sont précisés aux règlements administratifs à cette fin, et
> > >
> > > (ii) proposée au Ministre par le Conseil,
> >
> > b) trois personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du Ministre, choisies par ce dernier à même une liste d'au moins six personnes candidates proposées par le Conseil à cette fin, et
> >
> > c) une personne désignée par le Ministre pour le représenter, qui est membre d'office du Conseil sans droit de vote.
>
> 6(2) Un fonctionnaire du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine est désigné par le Ministre pour agir à titre de secrétaire administratif du Conseil.
>
> 6(3) Un membre du Conseil nommé en vertu de l'alinéa (1)a)
>
> > a) doit, si le regroupement d'artistes ou l'organisme représentant ce regroupement qui l'a choisi et proposé représente une discipline artistique, pratiquer ou avoir pratiqué activement cette discipline, et

b) agit à titre de membre du Conseil à l'appui des buts indiqués à l'article 3 et non pas au nom de regroupement d'artistes ou de l'organisme le représentant qui l'a choisi et proposé.

6(4) Un membres du conseil nommé en vertu de l'alinéa (1)a) ou b)

a) est nommé pour un mandat ne dépassant pas trois ans, et

b) peut être renommé mais ne peut rester en fonction durant plus de deux mandats consécutifs.

6(5) Nonobstant l'alinéa (4)a), les nominations doivent être faites de telle sorte que cinq des membres nommés en vertu des alinéas (1)a) et b) finissent leur mandat chaque année.

6(6) Un membre du Conseil doit, nonobstant l'expiration de son mandat, rester en fonction jusqu'à sa démission, sa renomination ou son remplacement.

6(7) Le lieutenant-gouverneur en conseil peut révoquer un membre du Conseil pour motif valable.

6(8) En cas de vacance parmi les membres du Conseil nommés en vertu de l'alinéa (1)a) ou b), le lieutenant-gouverneur en conseil peut, sur recommandation du Ministre, nommer une personne proposée par une majorité de deux tiers des membres restants du Conseil pour occuper le poste vacant durant le reste du mandat du membre remplacé.

6(9) Les membres du Conseil élisent parmi eux

a) deux co-présidents dont l'un représente la communauté artistique anglophone, et l'autre, la communauté artistique francophone, et

b) un vice-président qui agit à la place d'un des co-présidents qui, pour une raison quelconque, est incapable ou refuse d'agir."

2.4 ORGANIGRAMME (1990-1991)

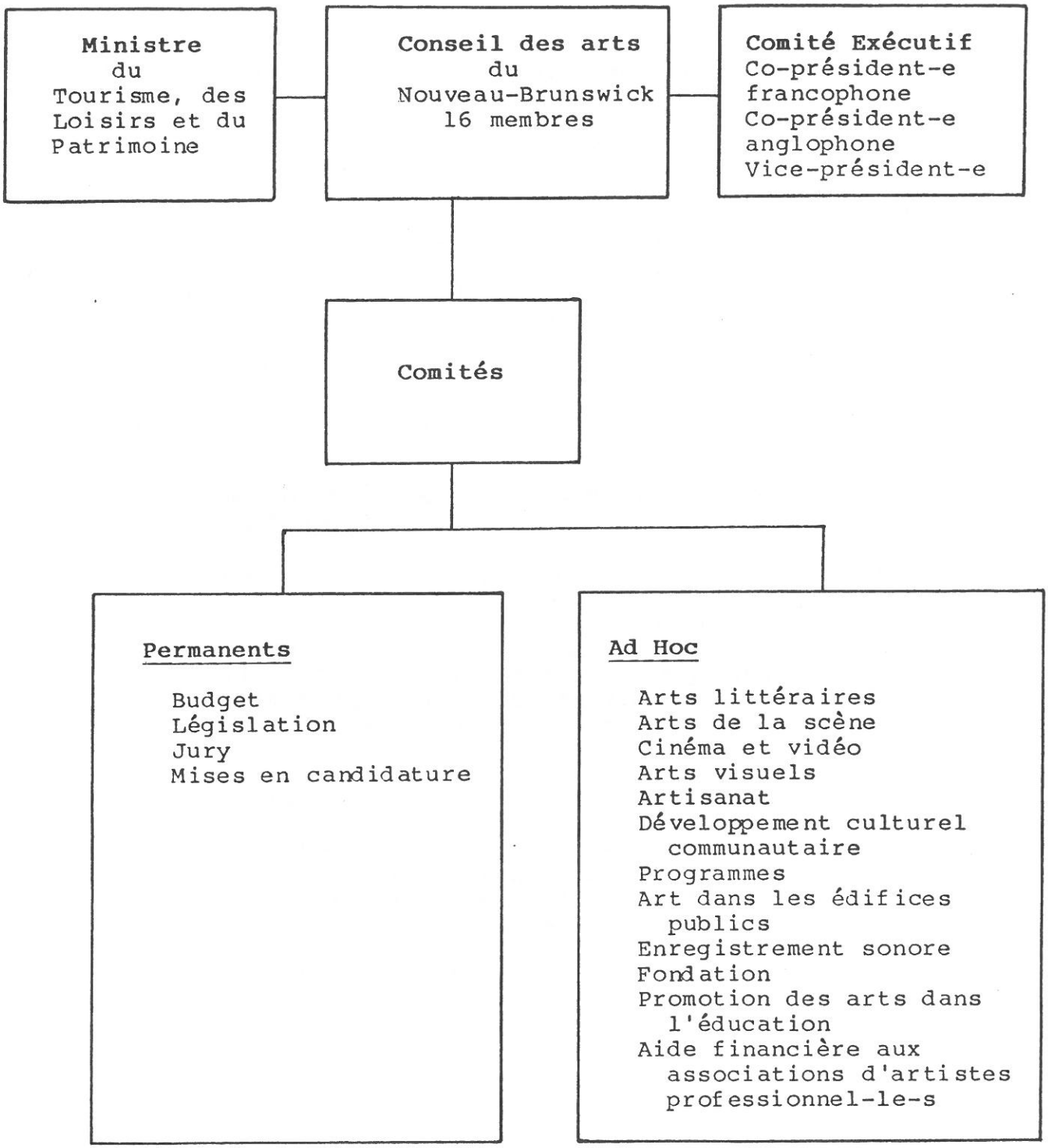

2.5 MEMBRES DU CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK 1990-1991

Secteur	Nom	Durée du mandat
Arts visuels	Kathy Hooper, Hampton	1 an
Théâtre et danse	Ilkay Silk, Fredericton René Cormier, Moncton	2 ans 3 ans
Cinéma - vidéo	Rodolphe Caron, Edmundston	1 an
Musique contemporaine	Roland Bryar, Moncton	2 ans
Musique classique	Margaret Ann Ireland, Saint-Jean	3 ans
Arts littéraires anglophone	Dale Estey, Fredericton	1 an
Arts littéraires francophone	Christiane St-Pierre, Caraquet	2 ans
Artisanat	Peter Powning, Sussex (démission: 19 juin 1991)	3 ans
Communauté autochtone	Paula Nicholas, Réserve Indienne Tobique	1 an
Développement culturel communautaire francophone	Poste vacant	2 ans
Développement culturel communautaire anglophone	Margaret B. Beattie, Woodstock	3 ans
Nominations du ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine:		
	Robert Haché, Caraquet	3 ans
	Susan Butler, Newcastle (démission: 19 juin 1991)	2 ans
	Linda Jones, Dalhousie (démission: 22 février 1991)	1 an
Représentant du ministre : (Membre d'office du Conseil sans droit de vote)	André Lanteigne, Sous-ministre adjoint - Division de la Culture	

2.6 COMITÉS DU CANB (1990-1991)

Désireux de mener à bien l'important mandat qui lui a été confié, le CANB s'est dôté d'une structure de fonctionnement accordant une place importante au travail des comités.

Au cours de l'année, 17 comités ont été créés. Chacun de ces comités, qui est toujours présidé par un membre du CANB, peut se composer de membres du Conseil et de personnes extérieures à celui-ci. Ces divers comités sont chargés d'étudier des dossiers particuliers et de transmettre leurs recommandations au Conseil.

La structure et le mode de fonctionnement des comités du CANB ont été définis dans les règlements administratifs du CANB.

Comités	Membres	Date de création
Exécutif		
. Co-présidents	René Cormier Ilkay Silk	
. Vice-président	Peter Powning	
Arts littéraires	Dale Estey, Président Christiane St-Pierre	1er fév. 1990
Arts de la scène	Margaret Ann Ireland, Présidente René Cormier	1er fév. 1990
Cinéma et vidéo	Rodolphe Caron, Président Barry Cameron Janet Clark Paul-Marcel Albert	1er fév. 1990
Arts visuels	Kathy Hooper, Présidente Hélène LaRoche Rick Burns	1er fév. 1990

Comités	Membres	Date de création
Artisanat	Peter Powning, Président Flo Greig Dr. Peter Thomas Allan Crimmins Thérèse Léger	1er fév. 1990
Art dans les édifices publics	Peter Powning, Président John Hooper Luc Charette	1er fév. 1990
Enregistrement sonore	Roland Bryar, Président	1er fév. 1990
Budget	Robert Haché, Président Christiane St-Pierre	16 mars 1990
Législation	Robert Haché, Président Rodolphe Caron	16 mars 1990
Jury	Kathy Hooper, Présidente Rodolphe Caron Roland Bryar Peter Powning	16 mars 1990
Fondation	Ilkay Silk, Présidente André Lanteigne René Cormier	16 mars 1990
Promotion des arts dans l'éducation	Margaret B. Beattie, Présidente Susan Butler Margaret Ann Ireland Linda Jones Paula Nicholas	1er fév.1990
Aide financière aux associations d'artistes professionnel-le-s	Robert Haché, Président	1er fév. 1990

Comités	Membres	Date de création
Développement culturel communautaire	Margaret B. Beattie, Présidente Susan Butler Margaret Ann Ireland Linda Jones Paula Nicholas Betty Tompkins (NBAC) Jean G. Martin (CPSC) Daniel Thériault (CPSC)	16 mars 1990
Programmes	Kathy Hooper, Présidente Rodolphe Caron Dale Estey Roland Bryar Peter Powning Christiane St-Pierre	15 mars 1990
Mises en candidature	René Cormier, Président Kathy Hooper	25 fév. 1991

3. ACTIVITÉS 1990-1991

Du 1er février 1990 au 31 mars 1991, le CANB a tenu 8 réunions régulières:

. le 1er février 1990, de 10h00 à 17h15, au Msgr. Boyd Family Centre, Fredericton;

. le 15 mars 1990, de 10h00 à 17h15, et le 16 mars 1990, de 9h00 à 15h15, au Student Union Building de l'Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton;

. le 26 avril 1990, de 9h00 à 17h15, dans la salle du Conseil du Centre de santé Victoria, Fredericton

. le 31 mai 1990, de 9h00 à 15h30, au Playhouse, Fredericton;

. le 26 juillet 1990, de 9h50 à 17h10, au Hampton Elementary School, Hampton;

. le 2 octobre 1990, de 10h00 à 16h00, et le 23 octobre 1990, de 10h00 à 17h00, au Playhouse, Fredericton;

. le 10 décembre 1990, de 10h00 à 16h35, et le 11 décembre 1990, de 9h00 à 12h30, au Playhouse, Fredericton; et

. le 25 février 1991, de 10h00 à 17h30, et le 18 mars 1991, de 10h15 à 15h35, à la salle Miramichi de l'Hôtel Lord Beaverbrook, Fredericton.

Au cours de sa première année d'existence, le CANB a dû s'atteler à de nombreuses tâches reliées tant à sa propre mise sur pied et à l'organisation de son fonctionnement qu'à l'exécution de son mandat.

3.1 Activités menées par le CANB en rapport avec la mise sur pied du CANB et l'organisation de son fonctionnement

3.1.1 Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

Le projet de Loi régissant le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a été soumis au Conseil pour fin de consultation en octobre 1990, avant que ce dernier ne soit soumis à l'Assemblée législative de la province. Aucun changement majeur au projet de Loi n'a été proposé par le Conseil. Le Conseil des arts intérimaire avait réfléchi longuement aux statuts du CANB devant faire l'objet d'une législation et avait transmis au gouvernement une recommandation de statuts en octobre 1989.

La Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a été sanctionnée le 9 novembre 1990 et est entrée en vigueur le 13 juin 1991.

3.1.2 Règlements administratifs du CANB

Afin de régulariser son mode de fonctionnement, le CANB s'est dôté de règlements administratifs. Ceux-ci définissent un ensemble de lignes de conduite relatives à la tenue des réunions, à la structure et au fonctionnement du Conseil et de ses comités ainsi que du processus de mises en candidature au sein du Conseil.

3.1.3 Processus de consultation entre le CANB et le Ministre

Un élément important du mandat du Conseil des arts consiste à conseiller le gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de politique à l'égard des arts.

Afin de mener cette tâche adéquatement, le Conseil à cru qu'il était nécessaire qu'un processus de consultation officiel soit établi avec le Ministre du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine et son ministère.

En mars 1990, le Conseil a présenté à l'honorable Roland Beaulieu la proposition d'un processus de consultation qui a aussitôt été acceptée par celui-ci.

Ainsi, à chaque année, le Ministre rencontrera le Conseil dans son ensemble lors de sa réunion annuelle. L'Exécutif du Conseil le rencontrera également, en une autre occasion au cours de l'année, afin de discuter des dossiers en cours et des préoccupations et recommandations du Conseil.

3.1.4 Mises en candidature 1991 au sein du CANB

En février 1991, un Comité de mises en candidature a été mis sur pied afin de planifier et d'organiser la consultation visant à recueillir les propositions de mises en candidature de la communauté artistique et du secteur du développement culturel communautaire pour l'année 1991.

Les sièges à combler étaient les suivants:

Arts littéraires anglophone
Cinéma et vidéo
Arts visuels
Artisanat
Communauté amérindienne
Deux nominations ministérielles

3.1.5 Budget de fonctionnement 1990-1991 du CANB

Un budget de fonctionnement de 89,700 $ a été alloué au CANB en 1990-1991 afin de financer son fonctionnement, celui du système de jury ainsi que le coût des honoraires de ses membres.

Puisqu'il s'est agi d'une première année d'existence et que le système de jury n'a été mis en place que vers la fin de l'année financière, le budget total n'a pas été dépensé.

Selon l'exercice de planification budgétaire effectué par le Conseil, le niveau du budget actuel permet le fonctionnement du CANB et du système de jury sans toutefois être suffisant pour permettre l'organisation d'un forum ou la réalisation de projets d'envergure.

Afin de permettre une rationnalisation de ses dépenses, des politiques budgétaires ont été développées.

3.1.6 Sélection de l'agent-e de programmes pour le CANB

Un membre du CANB, Robert Haché, a été délégué à titre de membre du Comité de sélection qui a rencontré les différent-e-s candidat-e-s pour le poste d'agent-e de programmes responsable de fournir le support administratif au CANB.

3.1.7 Logo

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick considère qu'afin de souligner son caractère autonome, il est très important qu'il puisse présenter et promouvoir sa propre image auprès de la communauté artistique et du public.

Suite à un appel d'offres effectué auprès de 7 firmes de graphistes du Nouveau-Brunswick, le contrat de création d'un logo pour le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a été confié à une firme de Caraquet. Après examen de plusieurs propositions, un logo a finalement été approuvé par le Conseil.

Puisque le CANB est un organisme entièrement subventionné par le gouvernement, le CANB doit se soumettre à la nouvelle politique de communication du gouvernement imposant l'adoption du nouveau mot-symbole de la province comme principal identificateur, à moins qu'une exemption à cet effet soit accordée par le Conseil exécutif.

Le CANB a demandé à l'honorable Roland Beaulieu d'intercéder auprès du Conseil exécutif afin qu'une exemption lui permettant d'utiliser son propre logo, sans association avec celui de la province, lui soit accordée. Tel que demandé, le Ministre aurait accepté de transmettre une demande en ce sens au Conseil exécutif. Nous attendons avec intérêt tout développement dans ce dossier.

3.2 Activités menées par le CANB en rapport avec l'exécution de son mandat

3.2.1 Participation au processus de révision des programmes

Dès sa mise sur pied, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a été invité à participer au processus de révision des programmes de subvention offerts par la Direction des arts.

Programmes destinés aux artistes et artisan-e-s professionnel-le-s

Lors de la première réunion du CANB, le 1er février 1990, une ébauche des nouveaux programmes et des programmes révisés à l'intention des artistes et des artisan-e-s professionnel-le-s, préparée par la Direction des arts à partir des recommandations du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts et du Conseil des arts intérimaire du Nouveau-Brunswick, lui a été présentée pour fin de consultation.

Le CANB a aussitôt formé 5 comités, un pour chaque discipline reconnue par les programmes (arts littéraires, arts visuels, artisanat, arts de la scène et arts cinématographiques (film ou vidéo)) afin de mener à bien l'étude de l'ébauche proposée et de procéder à une consultation auprès des divers intervenant-e-s des milieux concernés.

Un rapport synthèse faisant état des commentaires et recommandations recueillis a été préparé par chacun-e des président-e-s de comité.

Suite à la présentation des rapports, le Comité des programmes a été mis sur pied avec le mandat de collaborer avec la Direction des arts dans la poursuite du processus de révision en cours en gardant à l'esprit les rapports et recommandations présentés par le CANB.

Le 23 octobre 1990, en collaboration avec l'honorable Roland Beaulieu, le Conseil a participé au lancement officiel des nouveaux programmes et des programmes révisés à l'intention des artistes et des artisan-e-s professionnel-le-s lors d'une conférence de presse qui a eu lieu à Fredericton.

Programmes destinés aux organisations artistiques et au secteur du développement culturel communautaire

Avec le lancement officiel des nouveaux programmes et des programmes révisés pour les artistes et les artisan-e-s professionnel-le-s, en octobre dernier, s'achevait la première phase de la révision des programmes de la Direction des arts.

La deuxième phase, qui consiste en la révision des politiques et des programmes pour les organisations, aurait, probablement lieu au cours de l'année 1991-1992.

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick a fait part au Ministre de son désir d'être invité à participer activement au processus de révision des politiques et des programmes pour les organisations et ce, tant au niveau du contenu que du budget alloué.

Nous croyons sincèment qu'en consultant la communauté artistique, en agissant comme son porte parole et, enfin, en conseillant le gouvernement, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick saurait apporter une contribution des plus valables dans ce dossier.

3.2.2 Système de jury

Jury multidisciplinaire

Un Comité du jury a été créé afin de préparer une proposition de système de jury pour l'évaluation des demandes de subvention présentées dans le cadre des programmes de la Direction des arts dont le financement provient du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts (loterie).

Après une étude de divers modèles de jurys existants, et après une analyse minutieuse des besoins et des contraintes, un modèle de jury multidisciplinaire répondant au principe d'évaluation par les pairs a été approuvé.

Les grandes lignes du système de jury adopté ont été élaborées à partir du modèle de jury multidisciplinaire utilisé dans le cadre du programme Explorations du Conseil des arts du Canada.

D'une façon générale, des jurys multidisciplinaires seront constitués dans le but d'évaluer les demandes de subvention présentées dans le cadre des programmes évalués par jury.

Composés d'un maximum de 9 membres, ces jurys doivent représenter, de façon équitable, les 7 disciplines artistiques (arts visuels, artisanat, arts littéraires anglophone, arts littéraires francophone, théâtre, musique, danse et arts cinématographiques (film et vidéo), ainsi que les sexes, les langues et les régions. En règle générale, chaque jury doit comporter au moins un membre résidant à l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

Dans le système de jury mis en place, le CANB a confié à la Direction des arts, pour des raisons de nature administrative, le choix des artistes qui seront appelé-e-s à siéger au sein des jurys. Ce choix doit toutefois être effectué à partir de la liste de juré-e-s approuvé-e-s par le CANB.

Le financement du fonctionnement du système de jury provient du budget du CANB.

À la suite de chaque réunion de jury, un rapport compilant les suggestions des juré-e-s concernant les programmes évalués et le fonctionnement du système de jury est remis au CANB. L'information ainsi recueillie sera précieuse lors de tout processus de révision de ces programmes.

Les modalités de fonctionnement du système de jury multidisciplinaire seront évaluées régulièrement et modifiées au besoin.

Les recommandations des jurys concernant les personnes qui devraient recevoir les prix ou subventions ainsi que les montants sont transmises directement au Ministre.

Jury de la Banque d'oeuvres d'art

Quoique le principe de multidisciplinarité demeure un élément fondamental de son système de jury, le CANB se réserve la possibilité de développer des modèles de jury adaptés aux besoins particuliers de certains programmes. Ainsi, un système de jury disciplinaire, composé uniquement de professionnel-le-s du domaine des arts visuels, a été conçu pour répondre aux besoins du Programme d'acquisition de la Banque d'oeuvres d'art du Nouveau-Brunswick.

Banque de juré-e-s du CANB

La mise en place d'un système de jury ne peut se faire sans juré-e-s.

Convaincu de l'importance d'établir une liste de juré-e-s qui reflète les recommandations du milieu, une vaste consultation a eu lieu auprès des groupes, organismes et institutions de la communauté artistique et du secteur du développement culturel communautaire afin de les inviter à soumettre les noms des artistes et artisan-e-s professionnel-le-s travaillant dans leur secteur d'activité respectif qui, à leur avis, pourraient apporter leur contribution au sein de jurys multidisciplinaires.

Les 92 groupes, organismes et institutions contactés, ont transmis les noms de 296 artistes et artisan-e-s qui ont été personnellement invité-e-s à soumettre leur candidature à titre de juré-e. Les noms des 197 d'entre eux (elles) qui ont accepté figurent sur la Liste de juré-e-s potentiel-le-s à partir de laquelle la Liste de juré-e-s approuvé-e-s par le CANB a été compilée.

3.2.3 Répartition du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts (loterie)

En octobre 1990, au moment du lancement des nouveaux programmes et des programmes révisés évalués par jury de la Direction des arts, un montant d'environ 364,000 $ avait été amassé dans le Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts grâce aux profits versés en provenance de la vente de billets de la loterie "Fierté provinciale" au Nouveau-Brunswick. Lors du lancement de cette loterie, on avait prévu qu'elle pourrait permettre d'amasser 450,000 $.

Depuis octobre 1990, ce sont les profits en provenance de la loterie "Monte Carlo" qui sont versés dans ce fonds en fiducie. Tous les programmes de subvention financés par ce fonds sont évalués par jury et orientés vers la promotion de la création et de l'excellence dans les arts. Toutefois, certains programmes qui ne sont pas financés par l'entremise du fonds en fiducie peuvent également être évalués par jury.

Le CANB a présenté au Ministre une proposition de répartition du montant de 364,000 $ amassé dans le fonds en fiducie. Cette proposition, qui a été approuvée par le Ministre, est en vigueur pour l'année 1991-1992.

Ainsi, des montants globaux ont été alloués par concours et par programme. Il est à noter qu'aucune répartition n'a été effectuée par discipline afin de s'assurer que les subventions soient accordées essentiellement en fonction du mérite et de l'excellence.

Répartition du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts - Nouveaux programmes et programmes révisés évalués par jury

1991-1992

ÉLÉMENTS DE PRODUCTION ET CRÉATION ..... 182,000 $

- Création, Commande, Conservation, Recherche, Projet multidisciplinaire, Réalisation et Achat de droits.
  - 15 janvier ..... 91,000 $
  - 15 juillet ..... 91,000 $

PROJETS SPÉCIAUX ..... 157,000 $

- Bourses des arts
  - 15 mai ..... 32,000 $
- Prix d'Excellence
  - 15 septembre ..... 30,000 $
- Artiste résident
  - 15 mars ..... 70,000 $
- Voyage
  - 15 mars ..... 12,500 $
  - 15 septembre ..... 12,500 $

RÉSERVE ..... 25,000 $

TOTAL ..... 364,000 $

3.2.4 Concours d'octroi de subventions évalués par jury

À chaque année, des jurys seront formés afin d'évaluer les demandes de subventions présentées dans le cadre des programmes évalués par jury offerts par la Direction des arts du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine.

Pour les programmes évalués par jury dont le financement provient du Fonds en fiducie pour l'avancement des Arts (loterie), 5 dates de concours ont été déterminées:

15 janvier et 15 juillet	Éléments de Production et Création: Programmes de subvention de Création, Commande, Conservation, Recherche, Achat de droits, Réalisation et Projet multidisciplinaire
15 mars	Programmes d'Artiste résident et de Subvention de voyage (concours et festival)
15 mai	Programme de Bourses des arts
15 septembre	Programmes des Prix d'Excellence et de Subvention de voyage (concours et festival)

Pour les autres programmes évalués par jury dont le financement provient du budget de la Direction des arts, comme par exemple le Programme d'acquisition de la Banque d'oeuvres d'art du Nouveau-Brunswick, des dates de concours seront déterminées ultérieurement.

Concours du 15 janvier 1991

Le jury du concours du 15 janvier 1991 s'est réuni les 28 février et 1er mars 1991, afin d'évaluer les demandes de subvention reçues dans le cadre des éléments de Production et Création des programmes évalués par jury de la Direction des arts.

Le jury se composait de neuf personnes: Fred Cogswell, O C (arts littéraires - anglophone) de Fredericton; Gracia Couturier (arts littéraires - francophone) de Moncton; Bernard Dugas (théâtre) de Caraquet; Caroline Caine (danse) de Fredericton; Claudette Lajoie-Chiasson (films et vidéos) de Petit-Rocher; Tom Smith (artisanat) de St.Andrews; Paul Campbell (musique) de Fredericton; Hélène LaRoche (arts visuels) de Moncton et Rosemarie Landry, O C (membre du jury provenant de l'extérieur de la province) de Toronto.

Parmi les 64 personnes qui ont présenté des demandes de subvention, 20 lauréat-e-s se sont partagé-e-s 91,000 $:

David Bobier, de Sackville ..... 6,000 $
Subvention à la création
Arts visuels

Paul-Édouard Bourque, de Memramcook 2,500 $
Subvention à la création
Arts visuels

Jozef Cernan, de Apohaqui ..... 6,000 $
Subvention à la création
Arts visuels

Gerard Collins, de Saint-Jean..... 6,000 $
Subvention à la création
Arts visuels

Allan Cooper, de Riverview ..... 3,000 $
Subvention à la création
Arts littéraires

France Daigle, de Moncton ..... 3,000 $
Subvention à la création
Arts littéraires

Raymond Fraser, de Fredericton .. 6,000 $
Subvention à la création
Arts littéraires

Alban Gallant, de Moncton ..... 6,000 $
Subvention à la création
Arts de la scène (musique)

Ginette Henri, de Moncton ..... 5,000 $
Subvention à la création
Artisanat

Glenn Ingersoll et Mark Carmody,
de Fredericton ..... 3,227 $
Subvention à la création
Arts de la scène (enregistrement sonore)

Philip Alexander Iverson, ... 5,838 $
de Fredericton
Subvention à la création
Arts visuels

Janet Kidd, de Saint-Jean ..... 3,835 $
Subvention à la création
Arts de la scène (enregistrement sonore)

Gérald LeBlanc, de Moncton ..... 6,000 $
Subvention à la création
Arts littéraires

Les maris jaloux, d'Edmundston .. 6,000 $
Subvention à la création
Arts de la scène (musique)

Marc Paulin, de Moncton ..... 4,000 $
Subvention à la création
Arts visuels

Jon Pederson, de Fredericton .... 4,600 $
Subvention à la création
Films et vidéos

Joanne Richard-Decker, de Dieppe. 2,000 $
Subvention à la création
Arts littéraires

Kimberley A. Snider, de Sackville 1,000 $
Subvention de projet
multidisciplinaire
Arts de la scène (théâtre) et
Arts littéraires

Nando Speranza, de Moncton ..... 5,000 $
Subvention à la création
Arts de la scène (enregistrement sonore)

Errol Williams, de Fredericton .. 6,000 $
Subvention à la création
Films et vidéos

Concours au 15 mars 1991

Le jury du concours du 15 mars 1991 s'est réuni le 30 avril 1991. Les résultats de ce concours apparaîtront dans le prochain Rapport Annuel du CANB.

3.3 Dossiers menés par le CANB

3.3.1 Développement culturel communautaire

Dans son Rapport final, le Comité consultatif du Premier ministre sur les arts a recommandé la formation d'une Commission provinciale de développement communautaire sous la Direction du développement culturel (à présent: Direction des arts).

Dans l'annonce de sa politique sur les arts, le gouvernement a répondu que, par l'entremise du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, le gouvernement étudierait le concept de développement culturel communautaire, de concert avec des représentants des municipalités et d'autres organismes communautaires, tels que le Conseil de promotion et de diffusion de la culture (à présent: Conseil provincial des sociétés culturelles) et le New Brunswick Arts Council. Grâce à cette collaboration, le Premier ministre disait espérer établir de nouvelles orientations pour le développement culturel communautaire.

Le CANB a exprimé son appui au CPSC et au NBAC et un Comité du CANB sur le développement culturel communautaire a été formé afin de formuler des recommandations. L'importance de la représentation autochtone a été soulignée. Les directeurs exécutifs du NBAC et du CPSC ont été invités à joindre ce Comité au cours de l'année.

En avril 1990, Paula Nicholas a présenté un rapport intitulé Proposition visant le développement artistique des autochtones. Elle a également distribué un rapport intitulé Projet pilote pour le développement des arts au sein des communautés autochtones du Nouveau-Brunswick.

En novembre 1990, c'est avec plaisir que le CANB a accueilli la décision du CPSC de proposer une candidature afin de combler le poste réservé à un-e représentant-e du secteur du développement culturel communautaire francophone qui était demeuré vacant jusqu'alors.

Lors de sa réunion du 24 février 1991, le Comité sur le développement culturel communautaire a formé un sous-comité composé de Betty Tompkins (NBAC), Daniel Thériault (CPSC) et Paula Nicholas (CANB et Native Arts Council) avec le mandat de préparer un document de travail concernant le développement culturel communautaire.

Le CANB attend donc avec intérêt, le document de travail de ce Comité à partir duquel d'importantes recommandations pourraient être transmises au gouvernement.

3.3.2 Art dans les édifices publics (Pourcentage pour les arts)

Dans son discours, si souvent cité, du 10 mai 1989, le Premier ministre Frank McKenna avait annoncé que le ministère de l'Approvisionnement et des Services, de concert avec des représentants de la communauté artistique et l'Association provinciale des architectes, élaborerait une politique et une formule budgétaire relatives à l'art dans les édifices publics.

Convaincu de l'importance d'un tel programme tant pour valoriser publiquement le travail des artistes néo-brunswickois-e-s que pour promouvoir une plus grande compréhension et accessibilité des oeuvres d'art auprès du public, le CANB a mis sur pied un comité chargé de suivre de près l'évolution de ce dossier.

Afin de contribuer à l'élaboration et au développement d'un tel programme, le Comité a préparé une proposition de législation en octobre 1990 suivie, en décembre 1990, d'une proposition de programme. Le CANB recommande l'affectation de 1% du budget de

construction ou de rénovation d'établissement provincial à l'acquisition d'oeuvres d'art.

Le 6 novembre 1990, après plus de 9 mois d'attente fébrile, le Comité pour l'art dans les édifices publics a été invité à prendre connaissance de l'ébauche d'un programme préparé par le ministère de l'Approvisionnement et des Services.

Aujourd'hui, près de deux ans après cette annonce du 10 mai 1989, la communauté artistique et la population du Nouveau-Brunswick espèrent toujours que cette promesse se réalisera. Le CANB déplore le manque de consultation dans ce dossier.

3.3.3 Identification de sources de financement additionnelles pour le secteur des arts

Réinvestissement de la taxe d'amusement provinciale dans le secteur culturel

Soucieux de contribuer à l'apport d'idées concernant l'identification de sources de financement additionnelles pour le secteur des arts, le CANB a transmis au Ministre une suggestion consistant à explorer la possibilité que la taxe d'amusement provinciale soit réinvestie dans le secteur culturel.

Fondation

Au cours de l'année, le Comité pour la fondation a essentiellement mené des démarches exploratoires afin de recueillir de l'information concernant la mise sur pied d'une fondation.

Vu l'importance de ce projet au niveau du financement des arts dans notre province, le CANB accordera beaucoup d'attention à ce projet au cours des prochains mois.

On se rappelera que la possibilité d'établir une "Fondation des arts du Nouveau-Brunswick" pour solliciter les contributions des corporations et des particuliers en faveur des arts constitue

un des éléments de la politique sur les arts annoncée. Selon l'envergure et le genre de projet, le gouvernement s'est engagé à contribuer un montant égal à celui qu'une telle fondation pourrait recueillir dans le secteur privé.

3.3.4 Cinéma et vidéo

Afin de permettre aux membres du CANB de mieux comprendre la situation du financement dans le secteur des arts cinématographiques, Rodolphe Caron a compilé un document d'information intitulé Les sources de financement disponibles pour les cinéastes du Nouveau-Brunswick (Février 1991).

En octobre 1990, le CANB a transmis au Ministre une recommandation concernant la création d'un organisme gouvernemental provincial d'investissement dans la production cinématographique au Nouveau-Brunswick.

Augmentation du budget du Nouveau-Brunswick alloué aux arts

La question de l'augmentation de la part du budget global du gouvernement du Nouveau-Brunswick alloué au secteur des arts a été discuté à maintes reprises au cours de l'année. Il s'agit certainement d'un important domaine de préoccupation pour le Conseil.

3.3.5 Entente de coopération Canada/Nouveau-Brunswick sur le développement du secteur culturel

Les bailleurs de fonds de cette entente sont l'APECA et la Société d'aménagement régionale. Les gestionnaires en sont le ministère des Communications du Canada et le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine du Nouveau-Brunswick.

Le CANB a accueilli très favorablement la signature de l'Entente de coopération Canada/Nouveau-Brunswick sur le développement du secteur culturel.

Cet apport de fonds nouveaux, 5 millions $ répartis sur 5 ans, devrait contribuer positivement au développement des industries artistiques au Nouveau-Brunswick.

Cependant, le CANB déplore le fait qu'il n'ait pas été consulté dans le cadre de cette entente que ce soit au niveau du contenu ou des programmes.

Il aurait pu s'agir d'une occasion privilégiée pour recueillir les commentaires et suggestions du milieu artistique afin de s'assurer que cette entente soit bien adaptée aux besoins particuliers de notre communauté.

3.3.6 Taxe fédérale sur les produits et services (T.P.S.)

Le CANB a fait parvenir une lettre au Premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, afin d'exprimer son opposition à la taxe sur les produits et services en raison du tort qu'elle causera à la communauté culturelle et particulièrement aux créateurs dans la province.

3.4 Groupes et personnes reçus

- Le 10 décembre 1990, Betty Tompkins, accompagnée de Diane Potvin et Jane Wasson, a effectué, au nom du New Brunswick Arts Council, une présentation afin de permettre aux membres du CANB de mieux comprendre le mandat, le rôle, la structure, les objectifs, les activités ainsi que les préoccupations de cet organisme dont elle est directrice exécutive.

- France Daigle, présidente de l'Association Acadienne des Artistes Professionnel-le-s du Nouveau-Brunswick, accompagnée de Ronald Fournier, vice-président, et Louise Olivier, trésorière, ont expliqué au CANB l'historique, les buts et objectifs, la représentation ainsi que les attentes et préoccupations de leur association. (23 octobre 1991)

- En juillet 1990, un document de travail relatif au développement de la stratégie de la Division de la Culture à été présenté au Conseil par André Lanteigne, sous-ministre adjoint, Division de la Culture, afin de recueillir les commentaires et suggestions de celui-ci.

- Le 31 mai 1990, le Dr. Peter Thomas, co-auteur du Rapport final du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts a effectué une présentation au cours de laquelle il a décrit les préoccupations qui ont mené aux recommandations sur le développement culturel communautaire présentes dans ce rapport.

- Le 15 mars 1990, des représentants du CPSC, Sylvio H. Allain, président, et Daniel Thériault, directeur exécutif, ont présenté aux membres du CANB, au nom de leur organisme, un mémoire intitulé: Notre position sur le développement culturel communautaire et la politique culturelle du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

3.5 Participation à des conférences et autres événements

- Rencontre entre les co-présidents, Ilkay Silk et René Cormier, et Joyce Zeamans, directrice exécutive du Conseil des arts du Canada, à Fredericton, le 15 février 1991. Thea Borlase, Aubrey Brown et Sylvie Nadeau étaient également présents.

- Participation des co-présidents, Ilkay Silk et René Cormier, à la Conférence internationale Les arts à l'oeuvre/The Arts Work à Toronto du 6 au 9 février 1991.

- Participation de René Cormier au Colloque provincial sur le développement culturel communautaire organisé par le Conseil provincial des sociétés culturelles en collaboration avec la Société Culturelle des Tracadilles Inc., les 26 et 27 octobre 1990 à Tracadie.

- Participation de René Cormier, co-président du CANB, et de Sylvie Nadeau, secrétaire administrative pour le CANB, à la réunion nationale des conseils des arts provinciaux organisée par le Conseil des arts du Canada à Ottawa les 3 et 4 octobre 1990.

- Participation de René Cormier à titre de conférencier invité lors du lancement de la saison 1990-1991 du Théâtre Populaire d'Acadie.

- Participation de Ilkay Silk à titre de conférencière invitée lors d'une réunion du New Brunswick Indian Arts and Crafts Association.